Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire

ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 93 (1999)

Artikel: A propos d'une requête encombrante : une encyclique contre les Juifs

réclamée à Pie XII par l'extrémiste de droite romand Pierre-Louis Guye

en 1949

Autor: Python, Francis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-130293

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos d'une requête encombrante

Une encyclique contre les Juifs réclamée à Pie XII par l'extrémiste de droite romand Pierre-Louis Guye en 1949

Francis Python

Encombrante pour le moins et à plusieurs titres cette demande! Par son contenu bien sûr, ignoble, quatre ans après la découverte de la Shoah, et par son style* injurieux et indigne d'un chrétien. Mais la répulsion qu'elle inspire ne doit pas pousser le lecteur à se voiler la face. Le devoir de l'historien est de présenter une analyse de cette démarche, scandaleuse à nos yeux contemporains, et d'en mesurer la signification en l'insérant dans son contexte et en situant son auteur.

Si aberrant qu'il nous paraisse, un tel document peut aider à poser quelques questions incontournables sur la prégnance de l'enseignement de la haine ou d'un certain antisémitisme latent dans certains milieux au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Plus précisément, dans quelle mesure une telle requête est-elle représentative des idées de cette extrême-droite rénovatrice dont l'auteur était proche avant-guerre et pendant la guerre? En quoi cette manière assez cavalière de s'adresser au Pape permet-elle de comprendre l'image que s'en faisaient les milieux catholiques intégristes de cette époque? Précisons d'emblée pour lever toute ambiguïté que cette image de Pie XII, par ailleurs assez brouillée dans le document, ne préjuge en rien des positions véritables du Pape ou des destinataires de la copie de la requête.

^{*} La règle usuelle en français est de recourir à la majuscule pour désigner les Juifs comme membres d'un même peuple et la minuscule lorsqu'on les considère sous l'angle religieux. Pour éviter des confusions avec les citations des lettres analysées ci-après, seules les majuscules seront employées.

Pour répondre à ces questions d'une manière pertinente, il convient tout d'abord d'identifier soigneusement l'auteur des deux lettres confidentielles envoyées à Pie XII, les 15 mai et 9 août 1949¹ et de ne pas se méprendre sur le double contexte de son intervention.

Une personnalité troublée et troublante

Examinons d'abord l'itinéraire et la personnalité de l'auteur dont l'équilibre psychologique ne paraît pas être la qualité première. Son nom n'est pas inconnu dans le milieu intellectuel romand en tant que «publiciste-écrivain», qualification dont il se pare et qui figure dans l'en-tête de ses deux missives envoyées à Rome.

L'historien Georges Andrey l'a présenté comme un concepteur «imprégné d'idées philofascistes et corporatistes» de la «théorie la plus élaborée» que la «littérature romandiste – ou si l'on préfère romandienne – ait jamais produite»². Pierre-Louis Guye a proposé, entre autres³ et sous diverses formes dans les années trente, une

² Georges Andrey, La genèse de l'idée romande, in: Daniel-L. Seiler et René Knüsel (sous la dir. de), Vous avez dit Suisse romande? Une identité contestée: 29 personnalités s'interrogent, Lausanne 1989, 2e éd., pp.61–78, précisément pp.73 et 74.

Les copies dactylographiées de ces deux lettres se trouvent aux Archives de l'Evêché de Fribourg, Dossiers laïcs, correspondance Pierre Guye, publiciste (ci-après AEVF, Dossiers laïcs, P. Guye). La première, datée de Clarens le 15 mai 1949, comprend 16 pages et porte à la main la mention «Document confidentiel. Copie». La carte de Pierre Guye, agrafée à cette lettre, porte aussi la mention «Document confidentiel» avec la date du 19 mai 1949. La seconde de 7 pages indique Clarens comme lieu d'expédition et se trouve datée du « / juillet 1949» avec un rajout manuscrit «envoyé le 8 août 1949» et les mêmes mentions «Document confidentiel. Copie». Il s'agit vraisemblablement des doubles dactylographiés adressés à l'évêque Mgr François Charrière. Ils comprennent quelques corrections manuscrites de détail.

³ Voir notamment: Pierre-Louis Guye, Le fédéralisme cantonal et le fédéralisme linguistique dans la Confédération suisse, Lausanne 1937, 20 p., ainsi que: Le Pays romand et la civilisation latine, Fribourg, Editions Fragnière, 1937, 135 p. Voir aussi: L'organisation corporative des professions dans la Confédération suisse, Neuchâtel, Editions Victor Attinger, 1942, 2^c éd., 55 p., et surtout: Esquisse d'une rénovation des institutions politiques de la Confédération suisse, Lausanne, Editions La Concorde, 1942, 45 p.

réorganisation de la Suisse à partir du postulat du fédéralisme linguistique qui aurait dû permettre l'épanouissement d'une nation ou d'une patrie romande.

Selon Philippe Chenaux, et cela correspond à une des justifications avancées dans les documents en cause, Pierre-Louis Guye est à placer dans «le groupe de ceux qui, en Suisse romande et au nom d'une philosophie spiritualiste d'essence catholique le plus souvent, avaient appelé leur pays, au lendemain de la défaite française de juin 1940, à s'engager dans la voie de la rénovation nationale», accueillant ainsi «favorablement l'exigence formulée par Pie XII d'un «ordre nouveau» pour l'Europe»⁴. Les directives du Pape fournirent «un fondement solide à leur discours sur la reconstruction d'après-guerre», d'après Philippe Chenaux, «dès l'instant où [la rénovation nationale] paraissait remise en cause par suite des revers militaires des forces censées l'inspirer». Et de citer comme illustration de cette stratégie le projet de «Ligue fédéraliste européenne» qu'élabore Pierre Guye en janvier 1944 et qu'il adresse à quelques personnes représentatives de ce courant parmi lesquelles l'historien place Alexandre Cingria, René Leyvraz, Jean-Marie Musy et Gonzague de Reynold⁵.

Le portrait de Pierre-Louis Guye que brosse Claude Hauser dans sa récente thèse sur les intellectuels et la question jurassienne confirme les orientations du personnage tout en laissant planer un doute sur son intégration véritable dans les organisations ou mouvements relevant de cette idéologie:

«Homme de plume prolixe, Pierre Guye chercha durant les années 30 des appuis dans la droite et l'extrême-droite rénovatrices (il échangeait une correspondance suivie avec Gonzague de Reynold entre 1934 et 1937 et était notamment en contact avec la Ligue Vaudoise et le mouvement des Jeunes conservateurs) dans l'espoir de réaliser ses projets fascisants de grande Romandie, reviviscence du Royaume de Bourgogne médiéval»⁶.

⁴ Philippe Chenaux, Renouveau spirituel et construction de l'Europe (1945–1950). Le rôle des milieux chrétiens de Suisse romande, in: Revue suisse d'histoire, 39 (1989), nº 3, pp.266–292, précisément p.270. A remarquer que Pierre Guye n'apparaît plus dans sa thèse intitulée: Une Europe vaticane. Entre le Plan Marshall et les Traités de Rome, Bruxelles 1990.

⁵ Philippe Chenaux, art. cit., pp.270–271.

⁶ Aux origines intellectuelles de la question jurassienne. Culture et politique entre la France et la Suisse romande (1910–1950), Courrendlin 1997, p.101, note 148.

L'homme se fait d'abord connaître dans les journaux et par la police dès 1933⁷ à propos d'un article sur le rattachement du Jura au canton de Neuchâtel, ce qu'il défend dans un livre en 1936: La question du séparatisme jurassien. *Projet d'un agrandissement territorial du canton de Neuchâtel. Un nouveau canton du Jura.* Lausanne, 1936. Originaire des cantons de Neuchâtel et de Genève, Pierre Guye est né à Genève le 28 octobre 1896 d'un père professeur de chimie à l'Université de cette ville. Après avoir commencé des études dans cette même Faculté puis à Neuchâtel en botanique et en physique, études qu'il semble n'avoir pu achever en raison d'une maladie contractée à la fin de la guerre, Pierre Guye s'installe dès 1926 sur les bords du Léman où il mène, à l'abri des questions d'argent, des essais de culture mêlant herboristerie et agronomie⁸.

Sa manie est d'écrire articles, brochures et livres sur les thèmes du fédéralisme, de la latinité, du corporatisme agraire⁹ ou, plus tard, dans le registre sociologique et pré-écologique¹⁰. Il lance aussi des projets de journaux et de revues, fonde des associations – dont il est l'un des rares membres – rédigeant pour elles, sous forme militante, de nombreux statuts comme ceux d'une Union civique mondiale qu'il publie en 1950¹¹.

De confession réformée, il est attiré par le catholicisme et, après une longue instruction religieuse au terme de laquelle les autorités

- Archives fédérales (ci-après AF), Ministère public E 4320 (B) 1984/29/14.C.10.9, Dossier personnel Pierre Guye 1933–1942. Je remercie Claude Hauser de m'avoir transmis les principales données contenues dans ce dossier.
- 8 Informations tirées des rapports de police du 5.3.1933 et d'une audition du 8.6.1938 par la Police de sûreté vaudoise AF, E 4320 (B) 1984 /29 /14.C.10.9, Dossier personnel Pierre Guye.
- 9 Voir notamment: L'organisation corporative de l'agriculture suisse. Fribourg, Editions Fragnière, 1943, 3e ed.
- ¹⁰ Projet d'un Institut sociologique suisse. Fribourg, Editions Fragnière, 1955; Nécessité de la fondation d'une Ligue nationale suisse pour la protection de la santé des populations. Neuchâtel, Editions Victor Attinger, 1960; Ligue suisse des locataires. La construction de logements rationnels bien adaptés à la condition humaine doit devenir obligatoire. Neuchâtel, Editions Victor Attinger, 1963, 63 p.
- Projet d'une association politique internationale. L'Union civique mondiale. Vevey, Editions sociologiques Guye, 1949. Statuts de l'Union civique mondiale. Vevey, Editions sociologiques Guye, 1950. Thème repris une quinzaine d'années plus tard sous le titre: Diverses considérations concernant la fondation d'une union civique mondiale s'inspirant de la doctrine sociale de l'Eglise. Vevey, Editions sociologiques Guye, 1965. 78 p.

ecclésiastiques restent circonspectes, il signe son abjuration en 1938¹². Il fait partie de cette constellation de néo-catholiques romands dont l'évêque Marius Besson redoute le zèle intempestif qui peut mettre en jeu la paix confessionnelle. Ainsi, en 1934, Pierre Guye voit son dessein de créer une «association catholique romande pour le retour à l'unité de la foi» contré par l'évêque¹³. Un an plus tard, le même Mgr Besson met son veto au projet de Guye de fonder un journal catholique ou une revue politique catholique¹⁴.

A l'abbé Bovet hésitant à accepter la collaboration du publicisteécrivain, l'évêque confie en 1938: «Il fonde à peu près tous les mois une nouvelle œuvre – société, revue, journal, etc. Je ne le crois capable que d'une chose: nous créer, avec infiniment de bonne volonté, de gros ennuis»¹⁵.

Mgr Besson n'est pas le seul à s'inquiéter des idées et des projets de ce néophyte. Ainsi le procureur général de la Confédération demande à la police neuchâteloise, genevoise, puis vaudoise de se renseigner sur Pierre Guye et ses initiatives (Ligue de Haute-Bourgogne, Ligue et Patrie romande, Institut romand)¹⁶. On craint une influence étrangère mais Guye semble surtout entiché de l'idée historique de la Haute-Bourgogne lorsqu'il propose en 1938 un échange entre la France et la Suisse concernant le Jura et la région de la Savoie-Chablais¹⁷. L'autorité politique prendra la menace plus au sérieux lorsqu'en août 1940 Guye envoie un mémorandum tiré à 100 exemplaires multigraphiés à plusieurs personnalités, proposant de profiter de la défaite de la France pour échanger avec la France le Porrentruy contre la Haute-Savoie et le Pays de Gex.

¹² Les renseignements sur son évolution religieuse sont tirées de correspondances entre plusieurs prêtres et Mgr Besson à ce sujet. AEVF, Dossiers laïcs, P. Guye, 1934–1938.

¹³ AEVF, Dossiers laïcs, P. Guye. Projet signé «un protestant converti au catholicisme» du 5 oct. 1934; Besson à Pierre Guye du 6 oct. 1934; Besson à Theurillat, Lausanne, du 6 oct. 1934; Besson au curé de Neuchâtel, du 6 oct. 1934.

¹⁴ AEVF, Dossiers laïcs, P. Guye. Echanges de lettres avec Besson et divers ecclésiastiques, février–avril 1935.

¹⁵ Id., Réponse de Besson à Bovet du 14 sept. 1938 suite à une demande de Bovet du 11 sept. 1938.

¹⁶ AF, E 4320 (B) 1984/28/14.C.10.9, Dossier personnel P. Guye, Lettre de la police vaudoise au Ministère public fédéral du 10 mai 1938.

¹⁷ Id., Rapport d'audition de Pierre Guye par la Police de sûreté vaudoise du 8 juin 1938.

La police découvre au début 1941¹⁸ qu'un certain nombre d'exemplaires de ce mémorandum ont été adressés à des membres du Mouvement national suisse et de l'Union nationale (Giovanna, Colladon, Michel et Lecoultre), à des journalistes (Deléaval, Braîchet), aux responsables de la Ligue vaudoise (Regamey, Morel, de Gautard), ainsi qu'à des professeurs d'histoire (L. Monnier, E. Bauer). Elle conclura assez rapidement que Pierre Guye est relativement seul, mais qu'il manifeste une propension à utiliser des forces organisées, qu'il est un maniaque de l'écriture, et que son activisme ne met guère en danger la sécurité du pays. Certains de ses correspondants, dont Gonzague de Reynold, lui auraient demandé de cesser cette propagande inopportune.

Incontestablement, cet écrivain-publiciste, qualifié encore en 1947 de «grand nerveux» dans une réponse de l'évêché à une demande de renseignement sur sa personne¹⁹, semble agir seul tout en recherchant des diffuseurs pour sa pensée ou ses projets. Il les trouve régulièrement dans le même cercle de rénovateurs romands, que ce soit lors de la première vague ou de la deuxième vague d'affirmations de ce courant, au milieu des années trente ou en 1940–41. Il partage avec eux un certain nombre d'idées dont le slogan «pour une Suisse chrétienne, fédéraliste, corporatiste». Dans quelle mesure son antisémitisme, qu'on voit exprimé dans toute son abjection dans les documents remis au Pape, était-il partagé? Etait-il le reflet ou le produit de ce milieu ou plutôt l'obsession d'un maniaque? On ne saurait trancher entre ces hypothèses qui ne sont pas contradictoires. Le franc-tireur qu'était Pierre Guye cherchait à exprimer souvent tout haut et sur un registre abrupt ce qui était l'objet de discussions plus feutrées.

Dans le cas présent, il semble que Guye suivait encore une fois sa manie d'activiste en intervenant apparemment seul sur le thème de l'antisémitisme. Mais dans l'intervalle de temps séparant l'envoi des deux lettres au Pape, il projette, le 29 mai 1949, le lancement

¹⁸ Id., Lettre du 10 juin 1941 de P. Guye à l'agent de police Pasche suite à une perquisition; Lettre de P. Guye au Procureur général de la Confédération du 14 juin 1941; Procès verbal d'audition de P. Guye, par un agent du Ministère public fédéral les 8 et 16 juin 1941.

¹⁹ AEVF, Dossiers laïcs, P. Guye, Réponse du chancelier de l'évêché au P. Gutzwiller de la Katholische Akademiker Haus de Zurich, du 19 sept. 1947.

d'une «Alliance internationale d'entraide». Selon l'article 1 de ce projet, l'Alliance était destinée «aux chrétiens, aux patriotes [et] aux personnes honorables». Son but consistait à faire en sorte que «ses membres se prêtent mains fortes et s'appuyent mutuellement contre les actes et paroles déshonnêtes dirigées contre eux et provenant des personnes antichrétiennes ou non honorables, notamment des Juifs perfides et de leurs acolytes»²⁰.

Anciennes racines et nouvelles circonstances de l'antisémitisme

Comme Pierre-André Taguieff vient d'en faire l'analyse dans son récent ouvrage consacré à la période de Vichy, l'antisémitisme en France au cours du XIX^e et XX^e siècle est un phénomène pluri-dimensionnel qui peut être classé en quatre types: l'antisémitisme social, doctrinal, politique et institutionnel. On peut en suivre au moins cinq configurations idéologiques à partir du libéralisme, du traditionalisme, du racisme, du socialisme et du nationalisme, qui évidemment s'entremêlent dans la réalité²¹.

On trouve de même dans les deux lettres de Pierre Guye datant de 1949 un amalgame de ces types et configurations d'antisémitisme qu'il faudra distinguer. Disons qu'en reprenant une grande partie des insanités proférées contre les Juifs avant et pendant la Guerre, l'homme apparaît comme n'ayant «rien oublié ni rien appris» de l'extermination menée par les nazis.

Cependant, en utilisant ces poncifs antisémites pour obtenir de Pie XII une «encyclique indiquant un certain nombre des principaux fondements à donner à la solution (sic) du problème juif»²², Guye demandait qu'elle soit «pleinement adaptée à notre époque et aux nouvelles contingences de l'évolution historique»²³. Ce qu'il entendait par là est clairement formulé dans l'introduction de sa première lettre. Il s'agit d'inscrire ces mesures dans la position de l'Eglise concernant la protection des Lieux saints de Palestine.

²⁰ Id., Document de caractère confidentiel transmis par Pierre Guye, du 28 mai 1949.

²¹ Pierre-André Taguieff (s. la dir. de), L'antisémitisme de plume, 1940–1944. Etudes et documents, Paris 1999, pp.30–36.

²² AEVF, Dossiers laïcs, P. Guye, Copie de la lettre au Pape du 15 mai 1949, p.13.

²³ Ibid.

Pierre-Louis Guye dit avoir lu un «résumé»²⁴ de *Redemptoris nos*tri, l'encyclique publiée par Pie XII sur cette question, un mois plus tôt, le 15 avril 1949. Le Pape s'était déjà exprimé sur cette question en 1948 par deux encycliques Auspicia quaedam en date du 1er mai et In Multiplicibus curis le 24 octobre. Dans le contexte de la guerre qui déchire la Palestine et de la création de l'Etat d'Israël proclamé le 14 mai 1948²⁵, le Pape faisait part de ses inquiétudes concernant les exilés palestiniens et le statut de Jérusalem et des Lieux saints. Pierre Guye n'y fait pas allusion mais se réfère uniquement au document papal du 15 avril 1949 qui est publié dans la période où le conflit est suspendu par un armistice. Dans cette brève encyclique, le Pape déplorait la situation faite aux «réfugiés», «refoulés» et aux «exilés». Il en appelait à la charité pour les aider mais demandait aux responsables que «justice leur soit rendue»²⁶. Il réclamait également un statut juridique «établi et garanti par le droit international» afin que soient assurées la conservation et une protection convenable de tous les Lieux saints. Il entendait que l'accès aux pèlerins soit assuré, que les établissements catholiques soient sauvegardés et que tous les droits acquis par les catholiques sur les Lieux saints soient conservés. Le Pape concluait par un appel aux fidèles pour qu'ils «affirment publiquement et résolument leurs désirs et leurs droits auprès des chefs de gouvernements».

On ignore où Guye trouva un résumé de cette encyclique mais la consultation de la *Documentation catholique* révèle l'état d'esprit qui régnait dans une certaine opinion catholique d'expression française. Le texte de l'encyclique y est suivi d'une lettre des cardinaux français répercutant l'appel du Pape en vue de susciter le «puissant courant de sympathie que mérite la cause de ces Lieux saints dont notre pays, au cours des siècles, ne s'est jamais désintéressé et pour lesquels il a consenti, à certaines heures de son histoire, d'héroïques sacrifices»²⁷. A ces déclarations officielles succédaient

²⁴ Id., p.1.

²⁵ Voir à ce sujet l'article publié par le regretté Frédéric Yerly, Le Saint-Siège, l'Etat d'Israël et la paix au Moyen-Orient, in: Vingtième Siècle, revue d'histoire, 51, juillet-septembre 1996, pp.3–14.

²⁶ Texte de l'encyclique paru dans la Documentation catholique, nº 1043, du 22 mai 1949, col. 641–644.

²⁷ Id., col. 645-646.

diverses reproductions de correspondances sur le conflit de Palestine dont une en particulier, émanant de l'Agence internationale Fides²⁸, était résolument antisémite dans le fond et la forme, reprenant à son compte «la pensée déjà maintes fois exprimée: Le sionisme est un nouveau nazisme»²⁹.

C'est dans ce double contexte d'un antisémitisme déjà ancien, que le drame des Juifs durant la Guerre mondiale n'a en rien tempéré, et d'une recrudescence d'un antisionisme alimenté par le conflit de Palestine que s'inscrivent les lettres de Guye à Pie XII. Cependant, le publiciste, pour répandre son venin antisémite, ne put s'autoriser du texte de *Redemptoris nostri*, même si, selon ses propres termes, la lecture de l'encyclique l'avait incliné à écrire au Pape «sans tarder davantage», car le texte pontifical était dépourvu de cette idéologie. Il semble plutôt que Guye soit insatisfait des déclarations de Pie XII et veuille l'influencer pour qu'il condamne explicitement les Juifs et qu'il propose des solutions radicales à leur encontre. S'explique alors mieux la démarche en deux temps du publiciste. Dans la première lettre du 15 mai 1949, Guye cherche à se légitimer auprès du Pape comme lecteur de l'encyclique et comme un converti fidèle et entièrement acquis au Message de Noël 1942 prônant «la nécessité d'une croisade pour un ordre social chrétien»³⁰. Cette double allégeance l'autorise à présenter un diagnostic et des remèdes concernant le péril que constituaient les Juifs. Dans sa deuxième lettre du 8 août 1949, le ton est presque à la remontrance, Guye déplorant le silence des Papes sur les Juifs et s'interrogeant sur la fausse prudence qui laisserait le peuple chrétien sans directives pour se défendre.

L'argumentaire de la première lettre au Pape (15 mai 1949)

On a déjà évoqué la présence de plusieurs couches d'arguments utilisés contre les Juifs nonobstant l'épreuve récente de la Shoah. Le dispositif des accusations et des solutions est construit selon

²⁸ Id., La Chrétienté face au drame palestinien «par un catholique d'Occident, résidant à Jérusalem», col. 645–648.

²⁹ Id., col. 647.

³⁰ AEVF, Dossiers laïcs, P. Guye, Copie de la lettre au Pape du 15 mai 1949, p.15 post-scriptum.

une alternance qui n'est pas toujours logique mais qui laisse apparaître deux axes. En déroulant le fil des obsessions de Guye, on peut en effet dégager deux points essentiels de son discours, à savoir le caractère inassimilable et le caractère dangereux des Juifs.

Le premier axe qui constitue le début de la lettre tourne autour du thème de l'impossible intégration des Juifs et de la manière d'y remédier.

Selon Guye, les Juifs peuvent être répartis en trois catégories. Il existe d'abord «des clans, des cliques et catégories de Juifs qui exercent l'action et l'influence prédominantes dans la direction du communisme, du socialisme, de la franc-maçonnerie, de la finance internationale, de la presse athée corruptrice ainsi que dans le déclenchement des guerres mondiales, etc.»³¹. On n'est pas loin de la thèse du complot des Protocoles des Sages de Sion³². Guye reconnaît que tous les Juifs n'agissent pas dans ces directions d'un commun accord. Il existe par ailleurs «quelques Juifs sincèrement convertis à la foi chrétienne» et de «nombreux Juifs» qui «pratiquent encore sincèrement la loi mosaïque» bien qu'un «très grand nombre»³³ aient abandonné cette dernière sans rejoindre le christianisme. Guye en veut particulièrement à cette dernière catégorie «infidèle» qui aurait peut-être provoqué le châtiment de Dieu sous la forme des «terribles persécutions hitlériennes». De toute façon, les deux autres catégories de Juifs, convertis au christianisme ou fidèles à la loi de Moïse, ne se désolidarisant pas de la troisième, font que c'est l'ensemble du peuple juif qui doit être tenu pour «responsable de tous ces crimes et méfaits»³⁴.

Suit alors la description de la solution proposée. Il s'agit de la création d'Etats nationaux juifs selon une catégorisation très révélatrice. En premier lieu devraient être créés des Etats nationaux

³¹ Id., p.1.

³² Voir à ce sujet Pierre-André Taguieff, (s.la dir. de), Les Protocoles des Sages de Sion. Faux et usage d'un faux, Paris 1992. Lors de la perquisition opérée par la police, le 8 janvier 1941, Pierre Guye aurait remis spontanément aux inspecteurs un exemplaire d'un livre de Hermann de Vries de Heekelingen intitulé «Les Protocoles des Sages de Sion constituent-ils un faux?». AF, E 4320 (B) 1984 / 29 / 14.C.10.9. Dossier personnel Pierre Guye, Rapport de l'inspecteur R. Pasche au chef de la Police fédérale à la suite des auditions des 8 et 16 janvier 1941.

³³ AEVF, Dossiers laïcs, P. Guye, Copie de la lettre au Pape du 15 mai 1949, p.1. ³⁴ Ibid.

pour les Juifs catholiques qui, comme tous les autres Etats réservés aux Juifs, devraient être isolés par des barrières naturelles, mer, chaînes de montagnes ou déserts. Chypre ou la Syrie, débarrassés de leurs populations, pourraient servir de base territoriale. Les Juifs pratiquant la loi mosaïque pourraient être placés à Madagascar, l'île devant être aussi «débarrassée» de ses premiers habitants. Cette solution n'était pas inédite³⁵. Guye propose encore de réserver une partie de l'île aux Juifs rebelles à la loi de Moïse.

Quant à la Palestine, avec éventuellement la presqu'île du Sinaï, elle devrait être un Etat chrétien avec prédominance de Juifs catholiques acceptant «sur son territoire un certain nombre de catholiques non juifs»³⁶. Si ces territoires de Chypre, de Syrie et de Palestine ne suffisaient pas aux Juifs convertis au catholicisme, une portion du Pérou pourrait leur être réservée.

En contradiction avec sa catégorisation précédente, Guye s'imaginait un nombre très grand de Juifs convertis. Il ouvre d'ailleurs à ce sujet un développement théologique assez confus sur leur conversion en citant l'Epître aux Romains de saint Paul, chapitre XI, versets 25–27 et IX, versets 27-29³⁷.

Cette répartition dans des Etats nationaux devait aboutir en fait à supprimer les diasporas. Mais si cela n'était pas possible, Guye propose qu'on établisse des «communautés territoriales juives réglementées» vivant en autarcie. Elles devaient être établies de manière séparée tant pour les Juifs que pour les Juifs convertis, car l'assimilation de ces derniers ne pouvait jamais être assurée ni être complète au gré des générations. Cependant les Juifs de ces diasporas devaient être munis d'un passeport relevant des Etats nationaux juifs établis de telle sorte qu'ils fussent considérés comme des étrangers dans les nations de «Gentils», puisqu'inassimilables!

Cette solution des «ghettos modernes» est toutefois jugée dangereuse aux yeux de Guye et ne constitue qu'un pis-aller en attendant l'éradication de la diaspora, solution idéale. D'une part, il craint les contacts inévitables et d'autre part il redoute l'humiliation qu'en éprouveraient les Juifs et qui les empêcherait de se convertir

³⁷ Id., p.3.

³⁵ Voir à ce sujet les plans nazis de 1940–1941 cités par Raul Hilberg, La destruction des Juifs d'Europe, Paris 1988, T.II, pp.340–344.

³⁶ AEVF, Dossiers laïcs, P. Guye, Copie de la lettre au Pape du 15 mai 1949, p.2.

au catholicisme. Guye n'hésite pas sur ce point à contester «un certain nombre de théologiens chrétiens qui «affirment que la diaspora juive parmi les nations est un mystère divin»³⁸. Il se réfère aussi aux positions de Charles Journet en citant longuement deux passages de son livre *Destinée d'Israël*, d'où il tire que le théologien de Fribourg est favorable à un Etat national juif³⁹. On sait par ailleurs que Guye envoya une copie de sa lettre à l'abbé Journet⁴⁰. Voulaitil s'abriter derrière son autorité pour mieux faire admettre sa solution? Ou se méprenait-il sur ses positions? Le théologien avait pris nettement parti durant la guerre en faveur des Juifs et avait participé à la rencontre entre chrétiens et Juifs au Seelisberg en 1947. Il avait aussi fait une conférence engagée à la session de Fribourg du Conseil International de Chrétiens et de Juifs en juillet 1948⁴¹.

Le deuxième axe du développement argumentaire tourne autour de la «nocivité des Juifs non chrétiens». Pierre Guye recourt à toute une gamme de termes injurieux pour caractériser ces Juifs: «menteurs, calomniateurs, voleurs et assassins (assassinats indirects et à petits feux!)»⁴². Ces accusations sont lancées sans aucune référence à une réalité quelconque et veulent stigmatiser une perfidie et une déloyauté originelle provenant d'un enfermement dans la désobéissance voulue ... par Dieu lui-même! Une exégèse hasardeuse de l'Epître aux Romains, chap. XI, versets 30–32⁴³ vient à la rescousse de cette obsession. Guye englobe aussi en fin de compte dans cette nocivité le «Juif pratiquant sincèrement la loi mosaïque

³⁸ Id., p.8.

³⁹ Guye cite deux paragraphes des pages 345 «L'entrée d'Israël dans la loi nouvelle...» et 349 «Et il faudra qu'Israël consente ...» et donne 1944 comme année de parution. Le livre est en fait sorti de presse à la LUF à Paris, fin mars 1945.

⁴⁰ AEVF, Dossiers laïcs, P. Guye, Copie de la lettre au Pape du 15 mai 1949, p.16, post-scriptum.

⁴¹ Sur l'engagement de Charles Journet à la Conférence de Seelisberg du 30 juillet au 5 août 1947 où il lut un message de Maritain, voir Charles Journet, Jacques Maritain, Correspondance, vol. III, 1940–1949, St. Maurice 1998, pp.562 et 576–578. Sur la session de Fribourg en 1948, voir p.664. Voir sur ces efforts le séminaire de 3e année présenté en histoire contemporaine à l'Université de Fribourg en 1998 par Amaya Brady: Combattre l'antisémitisme. L'action de l'Association judéo- chrétienne de travail en suisse à travers son bulletin.

⁴² AEVF, Dossiers laïcs, P. Guye, Copie de la lettre au Pape du 15 mai 1949, p.7.

et craignant l'Eternel» car son témoignage peut nier la vérité chrétienne et il peut alors se «montrer dangereusement nuisible à la société chrétienne»⁴⁴. Il étend même cette nocivité aux non Juifs qui ne reconnaîtraient pas cette perfidie et cette déloyauté ou ne les reconnaîtraient qu'en partie aux enfants d'Israël.

Il s'agit donc pour la «société chrétienne» comme pour la «société nationale, politique et civile», au nom desquelles parle Pierre Guye, «chrétien» et «patriote», de se protéger du danger. Un danger devenu «calamité» depuis que la Révolution française «fomentée par derrière par des cliques et coteries de Juifs»⁴⁵, leur a accordé l'égalité politique et civile, lâchant «les loups dans la bergerie». Usant de la liberté ainsi accordée, les Juifs ont réussi à s'emparer à ce jour «des trois quarts des leviers de commande parmi les nations des «Gentils»». S'ils ne parviennent pas à dominer le tout malgré leur «communauté de race» ce n'est qu'en raison des contradictions et des oppositions qui existent entre leurs idéologies «par ailleurs toutes plus ou moins erronées».

Il n'est pas nécessaire d'aller plus loin dans la découverte de l'expression du mensonge et de la haine si ce n'est pour déceler la rhétorique du complot, une nouvelle fois imputé aux Juifs dans le climat de tensions mondiales qui s'accumulaient en 1949. Guye accuse «des clans de Juifs» de provoquer une troisième guerre mondiale après avoir fomenté la Première et «fortement aidé et contribué au déclenchement»⁴⁶ de la Deuxième.

Après treize pages d'arguments de cet acabit, Pierre Guye conjure et implore le Pape de faire paraître une encyclique pour résoudre le problème juif. Il ne s'agit rien moins que «d'édicter le statut mondial des Juifs et le réaliser avec une fermeté inébran-lable»⁴⁷. Le discours se pare alors d'une tonalité nouvelle qui n'est pas sans rappeler l'hypocrisie de certaines justifications bien pensantes de l'antijudaïsme: «Ce statut, bien entendu, devra respecter la dignité de la personne humaine, aussi bien pour les Juifs que les non-Juifs. Par l'ordre, l'équilibre et l'harmonie qui en résulteront dans le monde, ce statut offrira des conditions favorables à la

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Id., p.11.

⁴⁶ Id. p.13.

⁴⁷ Ibid.

conversion des Juifs au catholicisme et en même temps il sera propice à l'ensemble de l'humanité et de la chrétienté»⁴⁸.

La démesure de la démarche apparaît encore dans la conclusion de la lettre où, après avoir réclamé une encyclique⁴⁹, Guye demande au Pape la convocation d'un grand concile pour étudier la question juive et «définir solennellement» les rapports religieux et moraux à établir entre «Juifs et Gentils»⁵⁰.

Comme le relevait déjà un inspecteur de police en 1941 à propos du corporatisme, c'est un trait du caractère de Guye de «se laisser emporter par son imagination» et d'avoir la conviction de se croire «prédestiné à passer à la postérité»⁵¹ pour avoir lancé certaines idées. L'écrivain-publiciste récidive moins de trois mois plus tard par une nouvelle lettre au Pape.

Une contestation d'un autre bord du silence du Pape à propos des Juifs, la lettre du 8 août 1949

Cette nouvelle lettre de 7 pages ne voulait qu'ajouter quelques remarques à la première demande mais l'orientation en était un peu différente⁵². L'auteur n'était pas loin de reprocher à Pie XII de laisser la chrétienté sans direction devant un si grave péril. Pierre Guye laissait le Pape juge de déterminer si sa lettre était inspirée par «quelques lumières spirituelles»⁵³ pour débusquer la fausse prudence qui empêchait la hiérarchie de parler haut et fort. Il disait attendre sa bienveillante appréciation à ce sujet. Mais le silence

⁴⁸ Ces développements figurent dans les positions de certains théologiens d'avant guerre, voir Georges Passelecq et Bernard Sucheky. L'encyclique cachée de Pie XI. Une occasion manquée de l'Eglise face à l'antisémitisme. Préface Emile Poulat. Paris 1995. Voir notamment les points 131–152 du projet, pp.283–295.

⁴⁹ AEVF, Dossiers laïcs, P. Guye, Copie de la lettre au Pape du 15 mai 1949, p.13.

⁵⁰ Id., p.14.

⁵¹ AF, E 4320 (B) 1984 / 29 /14.C.10.9, Dossier personnel Pierre Guye, Rapport de l'inspecteur R. Pasche au chef de la Police fédérale à la suite des auditions des 8 et 16 janvier 1941.

⁵² Copies en étaient adressées à d'autres instances encore: Au chef de la Secrétairerie d'Etat, au Général des Jésuites ainsi qu'à l'évêque du diocèse. AEVF, Dossiers laïcs, P. Guye, Copie de la lettre au Pape envoyée le 7 août 1949, p.7.

⁵³ Ibid., post scriptum.

que Guye voulait faire rompre au Pape avait une différente signification de celui qui scandalisait les catholiques sensibles à la tragédie que venaient de vivre les Juifs durant la Guerre mondiale.

Lorsqu'un an après la fin de cette Guerre, Jacques Maritain, soucieux du dialogue entre chrétiens et Juifs, avait adressé une supplique à Mgr Montini de la Secrétairerie d'Etat pour demander au Pape de rompre le silence qu'il s'était imposé devant l'extermination des Juifs, la persistance d'une psychose antisémite en Amérique comme en Europe était invoquée. Le pogrom de Kielce en était l'illustration, mais Maritain voyait plus loin et attendait aussi du Pape une «œuvre d'illumination des esprits» rendue plus urgente «sur un plan qui n'est pas celui de l'Eglise, mais de ce malheureux monde», par «les difficultés d'ordre politique concernant la question d'Israël que la persécution hitlérienne a laissées comme une séquelle aux nations»⁵⁴.

Maritain n'obtint pratiquement rien⁵⁵. Faut-il penser que cette psychose antisémite exerçait des pressions contraires à Rome en ces temps-là? La requête de Guye en est sans doute une ultérieure illustration.

Pierre Guye disait exprimer là les désirs de milliers de chrétiens et de patriotes, mais affirmait aussi avoir conçu sa requête de sa seule initiative. Il réclamait la constitution dans chaque pays d'une «commission d'études formée de prêtres et de laïques»⁵⁶ qui examinerait la situation et transmettrait à Rome des rapports pour aider le Pape à rédiger une magistrale encyclique sur les Juifs. Il donnait à entendre que de telles commissions existaient déjà dans quelques pays⁵⁷ On ignore si Guye était en rapport ou non avec des réseaux actifs d'antisémites⁵⁸, mais il se montre profondément

⁵⁴ Charles Journet, Jacques Maritain, Correspondance, vol III, 1940–1949, St.-Maurice 1998. Voir correspondance annexes nº 15, Lettre de J. Maritain à Mgr Montini du 12 juillet 1946, pp.917–920, précisément p.919.

⁵⁵ Id., Annexes théologiques nº 8: La prière universelle du Vendredi saint. Note théologique et liturgique sur «perfidie» et «déicide» par Mgr Pierre Mamie, pp.862–864.

⁵⁶ AEVF, Dossiers laïcs, P. Guye, Copie de la lettre au Pape envoyée le 7 août 1949, p.6.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Il venait de rédiger un document confidentiel sur la création d'une Alliance Internationale d'entraide orientée contre les Juifs, voir supra note 20.

imprégné par les thèmes d'une littérature traditionaliste en matière d'antisémitisme qui prend 1789 comme point de départ de la ruine menaçant la chrétienté. On le constate lorsqu'il s'interroge⁵⁹ plus précisément sur le silence «incompréhensible» des Papes des deux derniers siècles.

L'argument théologique qui pourrait être à la base de ce silence est promptement évacué. Aux yeux d'un catholique, avance-t-il, ce silence n'est admissible que s'il est inspiré par l'Esprit saint, mais rien ne lui indique que les Papes ont été guidés par le Paraclet en cette matière. Il se pourrait que ce soit simplement une attitude d'opportunité. Et de s'interroger si cette réserve est bien conforme à la «vraie prudence chrétienne»⁶⁰.

L'auteur va alors conduire son explication avec une totale impudence, renversant complètement l'historiographie de l'Eglise contemporaine.

Sa première argumentation cherche à montrer que les Papes, en se taisant, ont obéi à la crainte de déchaîner des persécutions et de faire souffrir des milliers de catholiques. Tout en laissant la porte ouverte à l'action de l'Esprit saint qui devient une clause de pur style, Guye reproche à la Papauté de n'avoir pas fait son devoir. L'exemple fourni concerne le communisme. Pie XI a eu le grand courage de le dénoncer dans l'encyclique Divini Redemptoris après plusieurs Papes, mais pourquoi n'a-t-il pas indiqué qu'il était dirigé par des «clans de Juifs»61. L'argument est bien typé en ces temps où la guerre froide atteint son paroxysme, mais Guye le généralise à tous les mouvements et idéologies qui ont été stigmatisés par Rome: «Dans la plupart des cas les Papes ont porté condamnation sans spécifier que des clans de Juifs étaient les animateurs ou tout au moins les principaux animateurs de ces entreprises (socialisme, franc-maçonnerie, capitalisme international, libéralisme, presse athée, intrigues diplomatiques poussant ou déclenchant les guerres, etc.)»62.

⁵⁹ AEVF, Dossiers laïcs, P. Guye, Copie de la lettre envoyée au Pape le 7 août 1949,

⁶⁰ Id., p.2.

⁶¹ Id., p.3.

⁶² Ibid.

Une autre ligne d'argumentation laisse apparaître que ce long silence n'est compréhensible que s'il sert à rendre plus éclatante la manifestation de la vérité dont le temps est advenu. Guye attend donc du Pape un message de l'Eglise «tel le feu du ciel fendant les nuées et se répercutant en fracas de tonnerre terrifiant» qui déchire «ce voile d'inconscience, sorte de filet aux mailles perfides qui a été jeté sur l'humanité»⁶³. Le message de l'Eglise comme celui du Christ doit apporter le feu sur la terre, sinon l'Eglise deviendrait une «société dégénérée» ressemblant à «la grande prostituée de l'Apocalypse»⁶⁴.

Ce qui motive en fait la requête de Guye est une immense haine qui ne se préoccupe pas tellement d'arguments théologiques ou historiques mais utilise la logique du pogrom. On peut la voir à l'œuvre dans la construction du dernier argument. Dans un premier temps, Guye affirme que de la longue série de mouvements et idéologies manipulés par les Juifs résultent la ruine de la chrétienté et des nations et d'innombrables «crimes qui crient vengeance devant Dieu»65. Si le catholique ne doit pas se venger, selon Guye, il a le droit et le devoir de se défendre ou du moins de supplier le «Maître tout puissant pour que le sang des victimes et des innocents soit vengé»66. Cela conduit l'auteur à agiter devant le Pape la menace d'un gigantesque pogrom, car la lumière s'est faite «parmi les citoyens des nations sur les sinistres crimes perpétrés par des groupements de Juifs». Et «ces constatations risquent un jour de déclencher des mouvements terribles de colère et de vengeance de la part de la masse des peuples contre les Juifs»⁶⁷. Il vaudrait mieux alors que l'Eglise «promulgue au plus vite, en sa sérénité surnaturelle, les normes de justice et de charité qui doivent régler les rapports entre chrétiens et Juifs non chrétiens, entre les peuples des Gentils et le peuple juif»⁶⁸.

D'un Pape mal informé à un Pape mieux informé, l'argumentation a passé de chrétiens suppliant Dieu de venger le sang des victimes à la pression de masses vengeresses que l'Eglise serait char-

⁶³ Id., p.5.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Id., p.4.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Id., p.6.

⁶⁸ Ibid.

gée d'atténuer. On peut aussi constater que, pour Guye, on se trouve encore dans la situation d'une chrétienté fort traditionnelle où l'Eglise édicte ses lois qui sont ensuite reprises par les pouvoirs temporels.

* *

Comment interpréter une telle requête? Elle est à coup sûr une illustration de cette «psychose antisémite» que Maritain voyait en 1946, en Amérique comme en Europe, se répandre «comme si les poisons issus du racisme nazi continuaient de faire leur œuvre de destruction dans les âmes»69. En l'occurrence, l'ivraie avait été semée depuis plus longtemps et par d'autres canaux. Selon la typologie de Pierre-André Taguieff, les idées de Pierre Guye s'enracinent dans les configurations idéologiques du traditionalisme et du nationalisme. Dans le premier cas, le Juif est vu «en tant que nonchrétien, voire antichrétien, éternel rebelle à l'Occident chrétien, ennemi de la chrétienté et comploteur par nature. Telle est la représentation qui fonde l'argumentation judéophobe dérivée de l'idéologie traditionaliste et contre-révolutionnaire, qui retraduit et reconduit l'antijudaïsme de l'Eglise catholique, élaboré autour du thème du peuple déicide, voué à la subversion, à la révolution, à l'athéisme, au maçonnisme et à la propagation des idées modernes, destructrices des traditions et des institutions chrétiennes. C'est le Juif en tant que suppôt de la Modernité satanique, où s'annonce la venue de l'Antéchrist. Judéophobie catholico-réactionnaire»⁷⁰.

Se mêle en partie à cette figure, celle du «Juif en tant qu'étranger, étranger par excellence et par essence, le sans-patrie (le «heimatlos»), le cosmopolite, l'international ou l'internationaliste, le déraciné, le nomade, qui n'a de patrie que celle de ses intérêts»⁷¹.

C'est bien en tant que «chrétien» et «patriote» que Guye s'autorise en effet à envoyer sa requête au Pape. L'examen de son itiné-

⁶⁹ Charles Journet, Jacques Maritain, Correspondance, vol. III, 1940–1949, St-Maurice 1998, Lettre de J. Maritain à Mgr Montini du 12 juillet 1946, p.919.

⁷⁰ Pierre-André Taguieff (s.la dir. de), L'antisémitisme de plume, 1940–1944. Etudes et documents, Paris 1999, pp.33–34.

⁷¹ Id., p.35.

raire et de sa personnalité l'enracine et le distingue à la fois dans le terreau de l'extrême-droite rénovatrice des années 1930 et 1940 en Suisse romande. Sa fragilité nerveuse explique sans doute cette hyperactivité vibrionnante et ses échecs. L'homme cherche à utiliser les réseaux existants à moins qu'il ne soit utilisé par eux. Il s'inscrit dans un courant idéologique bien caractérisé mais semble en marge ou ne pas suivre les évolutions et adaptations de l'aprèsguerre. Faute de sources supplémentaires, on ne pourra saisir plus précisément cette personnalité fuyante ni en faire une figure totalement représentative de ce milieu.

Peut-on mieux l'appréhender comme catholique? Son zèle et son étroitesse dogmatique de néo-converti le rendent comparable à quelques autres dans l'espace confessionnel romand de cette pre-mière moitié du siècle⁷². Mais ces caractéristiques l'éloignent aussi du grand nombre. En ce sens, son audace à s'adresser au Pape et à lui faire des remontrances le singularise. Il n'empêche que Guye s'inscrit dans une tradition catholique judéophobe marquée par les débats français et assez virulente en Suisse romande, dont il conviendrait un jour de faire systématiquement le tour. Ne devrait-on pas à cet égard cerner plus précisément les milieux intellectuels émetteurs et mesurer la réception qu'ils ont obtenue dans les diverses couches de la population?

Ce qui frappe en dernier ressort, c'est l'image que se fait Guye de la chrétienté et de la Papauté au milieu du XX^e siècle. Une image déformée assurément mais qui reprend aussi quelques traits d'une ecclésiologie contaminée par le souci d'un ordre autoritaire.

Voir à ce sujet, par analogie, les avancées historiographiques de la thèse de Frédéric Gugelot. La conversion des intellectuels au catholicisme en France (1885–1935), Paris 1998.